

FORMULAIRE DE SAISINE DE LA CELLULE DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

1 - IDENTIFICATION DE L'AGENT

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

2 - SITUATION ADMINISTRATIVE

Collectivité / Établissement :

3 - DESCRIPTIF DU SIGNALEMENT

J'agis en qualité de :

victime des faits

témoin des faits

4 - DESCRIPTION DES FAITS (préciser si les faits sont uniques, répétés et s'ils se sont déjà produits auparavant, sous quelle forme et quelle fréquence) :

5 - AUTRES DÉMARCHES DÉJÀ ACCOMPLIES (préciser si la situation a conduit à un arrêt de travail, une demande de reconnaissance d'accident de service, un dépôt de plainte) **OU AUTRES DESTINATAIRES ÉVENTUELS DE CE SIGNALEMENT :**

6 - DÉCRIRE LE CAS ÉCHÉANT DES ÉLÉMENTS DONT VOUS DISPOSEZ POUVANT APPUYER VOTRE PROPOS OU TÉMOIGNAGES ÉVENTUELS (ne pas oublier de joindre une copie de ces éléments à votre signalement) :

7 - RENSEIGNEMENT TÉMOINS :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

8 - TRANSMISSION DU SIGNALEMENT

Vous pouvez nous faire parvenir ce document ainsi que les pièces jointes par courriel à l'adresse suivante :

signalement@cdg31.fr

Le

Signature

Cadre réglementaire :

- *Article 6 Quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*
- *Article 26-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*
- *Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique*

**MENTIONS SUR VOS DROITS INFORMATIQUE ET LIBERTES
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SIGNALEMENT**

Les informations recueillies vont permettre au CDG31, représenté par sa Présidente, responsable du traitement, de recueillir les signalements et d'orienter vers les autorités compétentes.

Ce traitement de données est nécessaire aux respects d'une obligation légale (Art. 6 1.c. du Règlement européen sur la protection des données) : Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

En fonction de leurs besoins respectifs, les destinataires de tout ou partie des données sont : le responsable de traitement, son collègue interne en charge du dispositif ainsi que son collègue interne d'experts. Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.

Les données sont conservées durant la période du traitement du signalement et de son accompagnement.

Vous disposez du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, la rectification ou une limitation du traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) du CDG31 :

- Contacter le DPO par voie électronique : dpo@cdg31.fr
- Contacter le DPO par courrier postal : CDG31, à l'attention du délégué à la protection des données, 590 rue Buissonnière CS 37666 31676 Labège cedex

Si vous estimez, après avoir contacté le CDG31, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.